

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 17 février 2023,  
Secrétaire de séance : Bernard AURISSET

Etaient présents 37 titulaires, 2 suppléants et 12 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Brigitte ROSSI

Suppléant : Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE  
Anne-Marie BARRERE suppléante d'André BERNOS

Pouvoirs : David MIRANDE à Jean-Luc ESTOURNÈS, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD à Marc OXIBAR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ à Claude BERNIARD, Sami BOURI à Raymond VILLALBA, Philippe GARROTÉ à Jean CONTOU-CARRÈRE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Muriel BIOT à Marie-Annie FOURNIER,

Absents : Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANE, Laurence DUPRIEZ, Elisabeth MIQUEU, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY, Jean-Luc MARLE,

**RAPPORT N° 230223-06-PER-**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. ESTOURNES expose :

### **Centre de Ressources Patrimoniales**

Par délibération en date du 24 février 2022, le Conseil Communautaire approuvait le recours au renfort du Centre de Ressources Patrimoniales par le recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétences.

Compte tenu des mouvements de personnel au sein de ce service, et afin de poursuivre les actions menées dans le domaine de l'accompagnement et de la sensibilisation du public au patrimoine, à l'art et à l'action culturelle, il est nécessaire de pérenniser cet emploi et de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet de 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2023.

### **Service technique**

Par délibération en date du 23 septembre 2021, le Conseil Communautaire actait son souhait de participer au soutien de l'emploi des jeunes dans le cadre du dispositif « un jeune, une solution ». Il recrutait ainsi un jeune par le biais d'un contrat Parcours Emploi Compétences. Ce contrat arrive à échéance le 31 mars prochain.

Le contrat arrivant à échéance et afin de pérenniser la situation de l'agent, il vous est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2023.

### **Ressources humaines**

Un agent au grade d'adjoint administratif à temps non complet 17h30, rattaché au service Administration Générale intervenait essentiellement sur des missions administratives au service des Ressources Humaines.

Par simplification, ce poste sera directement rattaché à la Direction des Ressources Humaines.

### **Restauration collective**

La restauration scolaire est une compétence facultative exercée par la Communauté de Communes du Haut-Béarn qui assure la gestion et la facturation des repas dans les cantines scolaires.

Cette gestion des repas nécessite un appui administratif important de la base de données des familles via le nouveau portail.

A ce jour, cette gestion en partie réalisée par la responsable du service, réduit le temps consacré à ses missions essentielles (développer un plan nutritionnel équilibré, élaborer une politique de restauration de qualité, recourir autant que possible, aux filières courtes et aux produits issus de l'agriculture biologique, garantir la sécurité sanitaire des usagers, remplir une fonction éducative, charte qualité).

Aussi, il est proposé de créer un poste d'assistant administratif à temps non complet de 15 heures hebdomadaires au grade d'adjoint administratif.

Les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2023.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **CRÉE :**

- Un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet de 28 heures hebdomadaires
- Un poste d'adjoint technique à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif à temps non complet

- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 février 2023  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé BA*

*Signé BU*

Bernard AURISSET

Bernard UTHURRY